



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/39**

**Réunion du 2 mai 2023 à 19h00  
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 24/04/2023

Date d'affichage : 24/04/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 26**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, , Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote : M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, Mme Marina LESCOUET a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY.

Secrétaire de séance : M. Francis BOLY

**OBJET: PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL EN ESPACE A VOCATION SOCIO-CULTURELLE, TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE**

Considérant le projet de requalification de l'ancien tribunal situé à Vouziers,

Vu la délibération n°2022/35 du conseil municipal en date du 31 mars 2022,

Vu la délibération n°2022/42 du conseil communautaire en date du 7 avril 2022,

Vu les échanges réalisés dans le cadre des réunions de concertation consacrées au projet de requalification de l'ancien tribunal,

Vu la perspective de définition de l'intérêt communautaire du projet de requalification de l'ancien tribunal situé à Vouziers,

Considérant la demande d'acter les principes du portage administratif et financier de ce projet dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant l'importance que revêt la destination de ce projet pour le développement du territoire,

.... /....

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 23/05/2023  
Et de sa publication ou notification le : 23/05/2023

Vu la commission des finances de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise du lundi 17 avril 2023,

Vu la commission municipale mixte Finances – Affaires culturelles – Patrimoine du mardi 18 avril 2023,

Entendu l'exposé du Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour et 7 voix contre (Pascal COLSON, Geneviève COSSON, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Eva DERVIN, Valentine DION, Agnès HAUDECOEUR, Jean-Baptiste MACHINET) :**

- AFFIRME les valeurs attachées au projet de requalification de l'ancien tribunal dans la perspective du développement durable du territoire en matière socio-culturelle, touristique et patrimoniale,
- INDIQUE que ces valeurs ont trait à :

La constitution d'un pôle à vocation socioculturelle et touristique polyvalent, pensé dans une logique d'amélioration de l'accueil, de l'accès et de l'éducation à la culture dans la diversité de son incarnation, de la connaissance patrimoniale et de la promotion du territoire,

La nécessité de créer un nouvel espace dédié à la promotion et à l'animation culturelles pour accompagner et soutenir durablement le développement et le rayonnement du territoire,

La réalisation d'un espace facilitant la rencontre de différents publics, d'usagers et de porteurs de projet en un même lieu et permettant l'émergence d'actions croisées et synergiques,

L'opportunité proposée au tissu associatif de s'appuyer sur ce lieu pour poursuivre son développement en facilitant encore plus la portée de leurs actions auprès d'un public large et diversifié,

L'aménagement d'un lieu pédagogique et de ressources qui vient en appui des acteurs associatifs, sociaux et éducatifs du territoire,

La mise en place d'un lieu de vie animé en continu, pensé en complémentarité avec l'espace du bâtiment Les Tourelles,

La création d'une vitrine territoriale emblématique, apte à capter un nouveau public, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire,

La préservation durable d'un bâtiment emblématique du territoire, au regard de son histoire et de son architecture monumentale,

- DEMANDE à ce que ces valeurs contribuent à la définition de l'intérêt communautaire du projet de requalification de l'ancien tribunal

.../...

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 23 /05 /2023  
Et de sa publication ou notification le : 23 /05 /2023

- DEMANDE à ce que soit maintenus les engagements relatifs au portage administratif et financier pris par le conseil communautaire lors de sa séance du 7 avril 2022, à savoir :

La conduite de la maîtrise d'ouvrage du projet par la communauté de communes,  
La prise en charge de l'investissement relatif à ce projet par la communauté de communes,

Le partage des coûts de fonctionnement selon le principe suivant : prise en charge par chaque collectivité selon le service de rattachement et l'espace qui y est associé,

L'utilisation du bail emphytéotique administratif pour déterminer les droits et devoirs des parties pour la gestion du bâtiment,

- PRECISE que la gestion des espaces communs (circulations, sanitaires, locaux techniques) pourra faire l'objet d'une clé de répartition égale entre les deux collectivités,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Yann DUGARD



Francis BOLY



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 23/05/2023  
Et de sa publication ou notification le : 23/05/2023